

« Pas question de parler d'un dépôt de déchets définitif »

Antoine Paganelli, le maire de Zicavu, veut être clair. « Il n'a jamais été question d'un dépôt d'ordures définitif sur la commune. » Le propriétaire d'un terrain privé accueille depuis quelques jours une partie des ordures de la communauté de communes de la pieve de l'Ornanu et du Taravu. Les déchets proviennent plus particulièrement des communes non adhérentes au Syvaded. Comme le relatait *Corse-Matin* dans son édition du 3 octobre, ils sont répartis sur deux autres terrains, communaux cette fois, à Pitrusedda et Coti Chjavari. Valérie Bozzi, présidente de la communauté de communes, rappelle que le terrain de Zicavu a fait



Antoine Paganelli, maire de Zicavu, a réaffirmé son souci de voir respecter « un tonnage et une durée de stockage limités », ainsi qu'un « respect des précautions élémentaires afin de préserver l'environnement ».

PHOTOS ÉMILIE RAGUZ

l'objet d'une réflexion entamée l'année dernière.

« Réciprocité et solidarité »

« Lorsque nous avons eu les premiers problèmes avec le stockage des déchets en 2019, le proprié-

taire du terrain, chef d'une entreprise de travaux publics, avait proposé son terrain à la location le temps que nous trouvions une solution. Nous n'avions pas donné suite. Jusqu'à cette année où nous nous sommes retrouvés dans l'obligation de trouver une solu-

tion. Nous l'avons donc recontacté afin de louer son terrain. »

Ce n'est qu'après avoir eu l'autorisation du propriétaire que la communauté de communes a sollicité le maire de Zicavu. Ce dernier justifie d'avoir donné son accord de principe par souci de « réciprocité » et de « solidarité » envers la communauté de communes « qui a déjà stocké une partie des déchets de Zicavo par le passé ».

L'édile a réaffirmé son souci de voir respecter « un tonnage et une durée de stockage limités », ainsi qu'un « respect des précautions élémentaires afin de préserver l'environnement ». « La gendarmerie est déjà passée contrôler le site, il n'y a rien à dire », argumente Valérie Bozzi.

Légalement, tous les déchets stockés sur la rive sud et dans le Taravu doivent avoir quitté l'île avant janvier 2021.

Pitrusedda et Coti Chjavari verront leurs ordures évacuées comme convenu vers la commune de Calce, près de Perpignan, respectivement à la fin des mois d'octobre et novembre. « L'autorisation préfectorale d'un an pour le stockage de ces déchets ne va pas au-delà, justifie Valérie Bozzi. Zicavu ayant été le dernier des trois sites à être sollicité, il sera évacué au mois de décembre au plus tard. »

La présidente de la communauté de communes l'affirme à son tour : « Il n'est pas envisageable d'aller au-delà. »

GHJILORMU PADOVANI



Ici, les balles de déchets stockées sur un terrain communal à Pitrusedda. Elles seront évacuées vers la région de Perpignan.